

m'empresse d'ajouter que ces remarques ne s'adressent pas aux ministres présents aujourd'hui, celui des Pêcheries (M. Robichaud) et celui des Mines et des Relevés techniques (M. Pepin). Aucun d'entre eux n'a participé à ces campagnes électorales. Et, connaissant leurs antécédents et leur attitude présente, je ne crois pas qu'ils auraient agi comme les autres députés, s'ils avaient alors occupé des postes de commande.

L'hon. M. Pepin: Je vous remercie.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je dois remercier certains vis-à-vis car, après les élections de 1949, je n'avais pas l'intention de briguer les suffrages aux élections suivantes. J'avais déjà arbitrairement perdu mon siège à la suite de modifications visant à assurer l'élection d'un candidat socialiste dans cette circonscription. On y avait alors ajouté de grands secteurs à forte tendance socialiste, comme le scrutin l'a démontré lors des élections précédentes. J'avais alors décidé de ne plus poser ma candidature. Lorsque ma circonscription de 1950-1951 a été ainsi charcutée, divisée et subdivisée, j'ai décidé de retourner à ma circonscription de Prince-Albert où, pendant de nombreuses années, l'on avait considéré tout conservateur comme étant indigne d'être appuyé. Il en était vraiment ainsi et je le signale aux jeunes ministres dont j'ai parlé et aux autres. A cette époque, en Saskatchewan, un conservateur ne jouissait que de la protection assurée par les lois sur la chasse.

Tout cela a changé. Je le répète, j'ai contracté envers le gouvernement libéral de l'époque une dette de reconnaissance profonde, inoubliable pour ce qu'il a fait. Autrement, il ne m'aurait jamais été donné de devenir premier ministre ou même d'avoir, sur le bureau du premier ministre, des rapports concernant mon mandat et qui y sont restés de 14 à 16 mois. Ce point mérite d'être commenté mais non d'être approuvé.

Qu'on me permette maintenant de parler surtout des convictions qui nous ont tous amenés à accepter le principe voulant que la représentation soit abordée de façon impartiale et non politique.

• (4.00 p.m.)

Nous avons eu connaissance de découpages ou de remaniements arbitraires de la carte électorale et nous avons tenté de faire adopter un plan qui interdirait ce jeu injustifiable visant à éliminer les adversaires politiques en

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

modifiant les limites des circonscriptions. On a créé des commissions. Initialement les diverses commissions provinciales devaient compter un membre nommé par le premier ministre et un autre nommé par le chef de l'opposition loyale de Sa Majesté. On s'y est opposé, les choses n'avançaient pas vite et, finalement, on s'est entendu pour éliminer ces deux dispositions.

En Saskatchewan, la commission a été instituée sous la présidence du juge Brownridge, assisté du professeur Ward et de M. Koester, greffier de l'Assemblée législative. Aucune communication n'a été échangée, directement ou indirectement, ni avec moi, ni avec personne au nom de la loyale opposition de Sa Majesté, qui détenait tous les 17 sièges à la Chambre, au sujet de diverses questions dont mon honorable ami de Qu'Appelle (M. Hamilton) s'est occupé avec tant de brio. Je n'ai entendu personne à la Chambre examiner ce sujet complexe aussi à fond et avec une aussi grande objectivité. En agissant comme il le propose, on respecterait les principes fondamentaux du remaniement aux termes de la formule de la commission.

M. Castonguay m'a dit que le premier principe dont on s'inspirerait est celui-ci: on déterminerait d'abord la représentation des villes et, partant de là, le nombre de sièges accordés aux circonscriptions urbaines serait soustrait du nombre total de circonscriptions dans la province en cause et ensuite on procéderait à une répartition équitable d'après la population, compte tenu de l'écart de 25 p. 100.

Qu'est-il arrivé? En Saskatchewan, la commission s'est éloignée de ce principe. Elle a commencé par diviser les villes. La grande ville de Regina, qui compte une forte population, devrait avoir son propre député dans le cadre du quotient établi, compte tenu de l'écart. Il devrait en être de même pour la ville de Saskatoon. Mais qu'a fait la commission? Elle s'est mêlée de faire des changements. Elle a fixé des limites qui n'ont aucun fondement historique. Sauf erreur, elle a coupé la ville de Regina le long de la rue Albert. A Saskatoon c'est la rivière qui sert de ligne de démarcation. Saskatoon est divisée en deux parties. S'il y avait eu deux rivières, on aurait eu la Gaille. Pourquoi ne pas donner à Saskatoon et Regina une représentation conforme aux principes qui devaient être suivis, si j'en crois M. Castonguay? Je n'ai rien à redire au sujet de ma propre circonscription de Prince-Albert dont je ne dirai qu'un mot en passant. Mais je m'oppose à la répartition générale qui a été